



PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE ÉCOLE PIERRE-DE-COUBERTIN

À l'école Pierre-de-Coubertin, nous croyons fermement que la clé pour contrer l'intimidation et la violence réside dans la promotion proactive de la santé mentale positive. Nous avons décidé de placer le bien-être émotionnel et psychologique de nos élèves au cœur de toutes nos actions. Nous mettons en place des initiatives innovantes qui non seulement enseignent la socialisation, mais transforment chaque membre de notre communauté scolaire en un catalyseur de bien-être et de respect mutuel.

Promotion à l'aide du référent ÉKIP

Notre environnement scolaire se transforme en un véritable laboratoire de compétences socio-émotionnelles. Nous visons à faire des élèves, tout comme les adultes, des acteurs dynamiques de leur propre développement et du changement positif.

PRÉVENIR

Actions de l'école pour prévenir toute forme d'intimidation ou de violence

Plusieurs mesures préventives afin de contrer toute forme d'intimidation ou de violence sont prévues à l'école Pierre-de-Coubertin telles que :

- Présentation du Plan de lutte à tous les élèves et au personnel avec différentes activités vécues en cours d'année par tous afin de le concrétiser ;
- Formations de l'équipe-école à toutes les phases (promotion, prévention, intervention) ;
- Comité climat scolaire pour s'assurer de la poursuite et suivi des actions efficaces ;
- Enseignement explicite et mise en pratique des comportements attendus ;
- Dépistages précoces des élèves présentant des vulnérabilités avec l'aide des portraits de classe et interventions ciblées pour ceux-ci ;
- Sous-groupe d'élèves vivants des défis en lien avec le sujet, animé par les intervenants ;

SIGNALER

Lorsqu'il y a un acte d'intimidation ou de violence...

Que je sois :

- Un élève témoin ou victime
- Un parent d'un élève victime, témoin ou auteur
- Un parent témoin

Il est important de **DÉCLARER** l'événement à l'une des personnes ressources de l'école (enseignants, intervenants, directions, personnel du service de garde).

Selon l'analyse de la situation

Acte d'intimidation ou de violence :

- Rencontrer rapidement les personnes impliquées ;
- Informer les parents ;
- Mettre en place des mesures de soutien et d'encadrement prévus à l'école ;
- Faire une rétroaction à la personne qui a signalé la situation ;
- Assurer le suivi auprès des personnes impliquées ainsi qu'aux parents .

Conflit :

- Rencontrer rapidement les personnes impliquées ;
- Intervenir selon les mesures de soutien et d'encadrement de l'école ;
- Assurer le suivi auprès des personnes impliquées.

AGIR

Actions à prendre à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence...



Le conflit est quant à lui une situation où :

- Les élèves peuvent être amis
- Geste occasionnel, parfois agressif
- Même force physique et psychologique
- Réactions émotives pour les 2 enfants

Selon la Loi sur l'instruction publique :

Intimidation : « Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. » (LIP).

Violence : « Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. » (LIP).

Comment savoir si mon enfant est victime d'intimidation ?

Une blessure corporelle est facile à reconnaître, vous savez alors que votre enfant a été victime ou a participé à un épisode de violence physique.

Un enfant victime d'intimidation ou de violence verbale peut présenter des symptômes plus difficiles à reconnaître mais tout aussi importants :

Symptômes anxieux et de dépression (triste, mal heureux, irritable), perte d'intérêt pour les activités qu'il aime, faible estime de soi, baisse des résultats scolaires, ne veut plus aller à l'école ou dans les aires de jeux du quartier, ...

Comment savoir si mon enfant est auteur d'intimidation ?

Autant les garçons que les filles peuvent adopter des gestes d'intimidation.

Plusieurs signes peuvent vous aider à savoir si votre enfant intimide d'autres élèves :

Vit souvent des conflits, croit que l'agressivité est une bonne façon de régler un conflit, peu de remords face aux gestes posés, etc.

Lorsque votre enfant est victime:	Lorsque votre enfant est auteur:	Et si mon enfant est témoin ?
<ul style="list-style-type: none">• Restez calme. Votre enfant a besoin de réconfort;• Demandez-lui de vous décrire la situation en détail sans le blâmer. Évaluez si c'est un conflit ou de l'intimidation;• Encouragez-le à en parler à un adulte de confiance à son école. Il est important de DÉCLARER l'événement à l'une des personnes ressources de l'école (enseignant, intervenant, direction, personnel du service de garde).	<ul style="list-style-type: none">• Écoutez-le calmement sur ce qu'il a à vous dire;• Rappelez-lui l'importance de respecter les gens, peu importe leurs différences;• Contactez la direction de l'école pour recevoir le soutien adéquat, selon la situation.	<ul style="list-style-type: none">• Il est important de dire à votre enfant qu'il a un grand rôle à jouer et qu'il peut agir pour aider la victime.• En tant que parent, vous pouvez informer votre enfant en lui disant que:<ul style="list-style-type: none">○ Le rôle du témoin est très important, car sa réaction peut soit encourager (rire, rester sans rien dire, participer...) ou décourager l'auteur (quitter la scène, intervenir verbalement, consoler la victime).○ Le témoin peut en tout temps aller chercher un adulte de l'école en qui il a confiance pour que celui-ci intervienne auprès des élèves impliqués.